

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 28 (1883)
Heft: 9

Artikel: Rassemblement de la IVe division
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347962>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les corps sont licenciés le 8 dans leurs cantonnements, à l'exception de l'artillerie qui rend ses chevaux et son matériel et est licenciée le 9 à Morges.

Rassemblement de la IV^e division.

Nous extrayons de l'ordre de division n° 4 pour le 5 septembre 1883 quelques détails intéressants.

Cet ordre donne les directions pour les combats de régiments contre régiments et assigne à chaque brigade le terrain qu'elle pourra occuper.

S'occupant d'abord des pionniers d'infanterie, le commandant de la IV^e division les groupe par régiment et les incorpore pour la subsistance et le logement au premier bataillon de chaque régiment, cela pendant toute la durée des manœuvres de division.

Les caissons de bataillon, les fourgons des bataillons et des états-majors seront groupés par régiment et placés sous la conduite d'un sous-officier du train.

Les régiments d'infanterie se réunissent sur la place de rassemblement et y attendent les ordres de leur commandant de brigade.

Les colonnes d'approvisionnement et de bagages sont considérées comme neutres et reçoivent leurs ordres de marche directement du commandant de brigade.

La poste marchera avec les colonnes de vivres régimentaires et sera distribuée aux troupes dans les cantonnements.

Les exercices de combat ne dureront jamais plus tard de 11 heures du matin. Pendant le combat on pratiquera le remplacement des munitions.

L'état-major de la IV^e division a eu l'extrême obligeance de nous envoyer jour après jour les ordres de division et les tableaux de dislocation. Nous avions d'abord l'intention de publier un extrait de ces ordres journaliers ; mais nous préférons les conserver pour faire une étude d'ensemble sur le rassemblement de la IV^e division.

En attendant, nous adressons à qui de droit nos meilleurs remerciements pour l'envoi de ces intéressants documents.

Instruction sur la confection des bas et des chaussettes de forme rationnelle (avec planche)

INTRODUCTION

La question des bas et des chaussettes de forme rationnelle est, sinon plus, du moins tout aussi importante que celle de la chaussure